

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
M. Blanc

ARTICLE 59

A la dernière phrase de l'alinéa 31, substituer aux mots :

« cet article »,

les mots :

« l'article 131-39 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.